Ministère de la jeunesse,

de l'éducation nationale

et de la recherche

Académie de

Grenoble

Inspection

académique

de la Savoie

11Juin 02

On différencie la randonnée en montagne de la promenade en montagne.

La randonnée pédestre en montagne est une activité physique et sportive.

Ce n'est pas une activité à encadrement renforcé dès lors qu'il n'est pas fait appel aux techniques des sports de montagne et en particulier à l'utilisation d'équipements, de matériels ou de dispositifs spécifiques.

La promenade en montagne se déroule sur des chemins carrossables, ou des secteurs de proximité ou espaces sécurisés du type domaine de ski de fond ou alpin connus de tous les accompagnateurs , excluant tout accident de terrain important, sans dangers objectifs et d'un accès facile pour une évacuation d'urgence.

La promenade en montagne est considérée alors comme une simple sortie scolaire, ne nécessitant pas l'intervention de cadres qualifiés ou bénévoles agréés. Les personnes requises pour l'accompagnement doivent être autorisées par le directeur d'école.

I – REGLEMENTATION cf. circulaire EN n° 99 136 publiée au BO HS n°7 du 21/09/99

1.1. Autorisation préalable

Sorties sans nuitée : autorisation du directeur d'école,

information à l'IEN.

Sorties avec nuitée(s) : le directeur transmet le dossier à l'IEN,

avis de l'IEN ;

autorisation de l'I.A.

1.2. Encadrement.

1.2.1. Taux d'encadrement :

école maternelle 2 adultes quelle que soit la taille du groupe ;

au-delà de16, 1 adulte en plus pour 8 élèves.

école élémentaire 2 adultes quelle que soit la taille du groupe ;

sans nuitée : au-delà de 30, 1 adulte pour 15 élèves en plus,

avec nuitée : au-delà de 20, 1 adulte pour 10 élèves en plus.

(dans le cas d'une nuitée en refuge lors de la randonnée)

Si les conditions de pratique nécessitent l'utilisation de techniques ou de matériels spécifiques la randonnée devient une **activité à encadrement renforcé**.

Elle sera réservée au élèves de cycle 3,

Le taux d'encadrement sera : sans nuitée : au-delà de 24, 1 adulte pour 12 élèves en plus,

avec nuitée : au-delà de 20, 1 adulte pour 10 élèves en plus.

(dans le cas d'une nuitée en refuge lors de la randonnée)

1.2.2. **Qualification :**

Le maître :

il est à l'initiative du projet, il est responsable de l'organisation et de l'enseignement.

il peut conduire un groupe.

Les intervenants extérieurs rémunérés :

ils sont ETAPS (ex moniteurs municipaux),

ou titulaires d'un BE d'alpinisme, guide de montagne,

aspirants guides,

accompagnateurs en moyenne montagne.

Les intervenants extérieurs bénévoles :

ils sont titulaires d'un BE d'alpinisme,

d'un diplôme fédéral (CAF, FFME, FFRP,…..),

ou ils participent à une session d'information organisée par la commission EPS 1.

Les aides éducateurs :

ne peuvent intervenir que dans le cas de promenade,

doivent être titulaires d'un BE d'alpinisme pour conduire un groupe en randonnée.

1.3. Lieux de pratique.

Les courses en haute montagne sur rochers et glaciers, les promenades sur glaciers sont **interdite**s à l'école primaire.

Les randonnées sur un ou plusieurs jours peuvent se faire en moyenne montagne au printemps ou à l'automne.

Elles doivent s'effectuer sur des **sentiers balisés, bien tracés, mentionnés sur les cartes**.

Les nuitées en refuge ne peuvent se faire que dans les refuges autorisés par l'I.A. et n'excéderont pas 1 nuitée.

(pour ce cas les conditions de mise en œuvre sont précisées en annexe)

La liste des **refuges** autorisés est à demander au service de la division scolaire de l'inspection académique.

1.4. Informations sur la sortie.

Désigner à l'école ou au centre d'hébergement une personne responsable qui puise renseigner avec précision sur :

l'itinéraire et l'horaire effectif du départ de la randonnée, l'heure de retour prévue,

le nombre, l'âge et l'équipement des enfants,

le nombre et la qualification de l'encadrement,

l'équipement individuel et collectif emporté.

Cette personne aura pour mission d'alerter la gendarmerie locale en cas de retard inexpliqué.

Respecter les termes de l'arrêté Jeunesse et Sports du 8/12/95 dans son annexe montagne (texte joint).

II – ORGANISATION

La sécurité en montagne et la réussite d'une sortie résultent autant d'un état d'esprit et du sérieux mis dans la préparation que de la seule application des textes qui ne peuvent englober toutes les situations.

2.1. Programmation.

Activité programmable à tous les cycles selon le choix de l'itinéraire,

uniquement au cycle 3 si il y a nécessité d'un encadrement renforcé.

Activité con duite en liaison avec l'étude de l'environnement physique, social, économique.

l'orientation, la lecture de paysage,

la connaissance du milieu, la géologie, l'eau, la faune, la flore,…..

2.2. Démarches préalables.

Nécessité de reconnaître tout le parcours peu de temps avant la sortie :

les chemins peuvent être dégradés,

des névés peuvent subsister.

S'informer auprès des conseillers pédagogiques et des organismes compétents concernant l'utilisation du site :

mairies, parcs régionaux et nationaux,

services de l'équipement (accès routier),

bureau des guides, accompagnateurs moyenne montagne, gardes forestiers…

Dans le cas de nuitées, réserver les places longtemps à l'avance.

2.3. Réunion préparatoire.

Réunir obligatoirement toutes les personnes accompagnant le groupe y compris les professionnels pour :

présenter le projet,

objectifs,

conditions d'organisation, lieux de rassemblement, itinéraires, horaires, équipement personnel et collectif, constitution des groupes…

bien définir le rôle de chacun,

rappeler l'ensemble des mesures de sécurité et les recommandations ci-après.

III – RECOMMANDATIONS

3.1. Equipement.

Le maître :

Il connaît le poste téléphonique le plus proche ou il possède un téléphone portable utilisable sur le parcours.

Il emporte une trousse de premier secours, une bouteille d'eau supplémentaire, des barres énergétiques, une paire de lunettes, des gants et un bonnet supplémentaires, du papier hygiénique.

Les élèves :

Quels que soient le temps et la saison **ils auront** de bonnes chaussures (pas de semelles lisses), des chaussettes chaudes, des vêtements chauds, un bonnet, des gants, un coupe-vent imperméable ou un anorak, des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette contre le soleil, une gourde (pas de bouteille en verre), quelques vivres de course (pas trop), le tout dans un sac à dos qu'ils porteront.

Les accompagnateurs :

Ils auront une tenue adaptée comme les élèves, un sifflet, la carte du lieu, l'indication écrite du parcours, la liste des élèves dont ils sont particulièrement responsables, la liste de tous les élèves de la classe participant à la sortie, les nom et prénom du maître, le nom de l'école, son adresse, son n° de téléphone.

3.2. Mise en œuvre.

Choisir un parcours présentant de l'intérêt pour les élèves. L'enfant ne marche pas pour marcher, mais dans un but précis.

La météo : le mauvais temps arrive très vite, même en moyenne montagne. Aussi, savoir-faire demi-tour si le mauvais temps menace est une règle importante de sécurité.

Si le groupe se trouve pris sous un orage soudain, regrouper les élèves dans un endroit non-exposé (creux de terrain)… et attendre un meilleur moment pour redescendre.

Ne jamais rester (et courir) sur un sentier tracé sur une crête ou une croupe, ni se mettre sous un arbre isolé.

3.3. Protection de l'environnement.

Le respect des lieux visités va de soi, pas de déchets ni dans la nature, ni dans les refuges (ce qui est monté plein, peut être redescendu vide !), pas de bruit intempestif mais prévoir des lieux et des moments de jeux durant la journée.

3.4. Conditions de sécurité.

Avant la sortie :

s'assurer des conditions météo, associer si possible les élèves à cette prise d'information ;

choisir un parcours adapté à l'âge des enfants, en durée et en dénivelée ;

préparer les enfants physiquement à un effort de longue durée, mais de faible intensité ;

préparer avec les élèves la liste des vêtements, des vivres et la trousse de secours à emporter ;

indiquer aux élèves les consignes de sécurité à respecter.

Pendant la sortie :

les élèves connaissent les adultes qui les accompagnent par leur prénom et respectent les consignes données par ceux-ci ;

un adulte est en tête de la marche et donne un rythme accessible à tous, les enfants les plus rapides devant s'adapter aux plus lents, des regroupements fréquents seront faits, les enfants situés en tête ne seront pas toujours les mêmes (faire un roulement) ;

un ou deux adultes sont en serre-file. Ils ne laissent aucun élève en arrière ;

des arrêts toutes les 45mn environ seront faits pour permettre aux élèves de boire, prévoir un endroit très accessible, qui sera… « le coin WC » ;

prévoir pour les premiers arrivés une activité pédagogique liée à l'environnement (ex : questionnaire, lecture de carte…) ;

utiliser des instruments pour faire des relevés permettant la rédaction d'un compte rendu : altimètre, boussole, montre, podomètre.

chaque enfant doit pouvoir porter ses effets personnels ;

Dans les passages délicats, pouvant présenter un danger :

les adultes font franchir le passage aux enfants, l'un après l'autre, en accompagnant chacun si nécessaire ou, si cela est possible, ils se placent de telle manière qu'ils puissent stopper immédiatement une chute éventuelle ;

toujours penser qu'un enfant peut glisser, avoir peur ou être victime d'un vertige…

En cas d'accident, qui paraît grave :

prendre toutes dispositions pour réconforter et réchauffer le blessé ;

toujours minimiser à tous la gravité de l'accident ;

un des adultes part avertir le Secours en Montagne après avoir bien repéré le lieu de l'accident. Un adulte restera près du blessé, les autres accompagnateurs redescendrons avec les autres élèves ;

si le secours en montagne fait appel à l'hélicoptère de la sécurité civile, plusieurs sorties d'enfants pouvant avoir lieu dans le même secteur, il est important de connaître les signaux de détresse conventionnels :

¤- un bras levé verticalement : « tout va bien, bonjour » ;

¤- les deux bras levés en V au-dessus de la tête : « nous avons besoin de secours ».

3.5. Nuitée en refuge.

Réserver le nombre de couchages nécessaires.

Prévoir un repas chaud le soir, soit en le commandant au gardien du refuge, soit en l'apportant : soupe, pâtes, une viande cuite à l'avance, du fromage, des petits gâteaux, du pain.

Pour le petit déjeuner : chocolat, thé, café, lait concentré, miel, sucre, confiture, crème de marron en tube, pain…

Penser au papier hygiénique.

Selon les refuges prévoir un nécessaire de couchage (se renseigner auprès du gardien).

Le responsable n'oubliera pas de payer les nuitées, surtout si le refuge est non gardé.

IV – TEXTES DE REFERENCE

Circulaire EN n° 99 136 du 21/09/99 BO HS n° 7 du 23/09/99 sorties scolaires

Arrêté Jeunesse et Sports du 08/12/95 dans son annexe montagne

Circulaire EN n° 92 196 du 03/07/92 BO du 16/07/92 intervenants extérieurs

Dispositions départementales concernant l'accès aux refuges

FFRP (fédération française de randonnée pédestre)

CAF (club alpin français) FFME (fédération française de la montagne)

RANDONNEES PEDESTRES
EN MONTAGNE